

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 octobre 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

<u>Présents</u>: Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Muriel JACQUES, Michel LACOMBE, Josy LAUR.

<u>Absents avec procuration</u>: Marie-Claude MILLET (procuration à Josy LAUR), Catherine CHICQUENOY (procuration à Christophe SOUDE), Jean-Pascal MARTIN (procuration à Muriel JACQUES), Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE), Elsa SOARES (procuration à Christophe ROGER), Frédéric SOUSA (procuration à Marjorie AUSSENAC).

Absents: Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal Madame le Maire accueille le Lieutenant Franck LIBEROS, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Puy l'Evêque.

A sa demande, dans le cadre d'un projet d'étude préalable à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Prayssac, il va présenter à l'assemblée les différentes étapes à suivre et les différents équipements existants pour la réalisation de ce projet. Madame le Maire lui demande d'aborder également les autres moyens possibles à mettre en place et notamment la participation citoyenne.

Avant toute chose, le Lieutenant LIBEROS tient à excuser son collègue l'Adjudant BERTOLINO référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Lot, qui intervient habituellement dans ce genre d'exercice mais qui n'a pas pu se libérer ce soir. Cependant, il sera l'interlocuteur privilégié si la commune décide d'effectuer cette étude.

Ceci dit, il commence sa présentation :

Concernant la vidéo-protection: Dans un premier temps, il énumère ses avantages à savoir: dissuader le passage à l'acte, contribuer à la prévention de la délinquance, apporter un sentiment de sécurité sur un environnement, détecter un évènement ou un comportement anormal, apprécier une situation et adapter la mise en place de moyens, aider à l'identification d'un individu dans le cadre d'une action en justice.

Cependant, il existe des limites à l'utilisation de la vidéo-protection, le Lieutenant LIBEROS indique donc l'ensemble des textes de loi en vigueur qu'il convient de respecter. Il ajoute qu'il s'agit d'un outil complémentaire qui ne remplace en aucun cas la présence des forces de l'ordre sur le terrain.

Dans un second temps, il aborde la préparation de la mise en place d'un tel dispositif. En effet, pour plus d'efficacité il est nécessaire dès le départ de bien définir les espaces vidéo-protégés ainsi que le matériel utilisé.

Il informe également la municipalité des différentes aides financières susceptibles d'être demandées. Concernant la participation citoyenne : c'est une convention entre la Préfecture, la Commune et des citoyens qui se sentent concernés par les questions de sécurité afin d'aider les forces de l'ordre au quotidien. Ce contrat repose sur du volontariat et du bénévolat. Il s'agit en l'occurrence pour le citoyen engagé, appelé un référent, d'être vigilant et de renseigner la gendarmerie sur des faits ou comportements suspects qu'il pourrait détecter dans la zone qui lui est allouée.

A la fin de son exposé, un dialogue s'instaure avec les élus qui souhaitent plus de précisions sur certains points.

Madame le Maire remercie le Lieutenant LIBEROS pour son intervention. Celui-ci quitte la salle du Conseil.

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2019, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Etude de mise en place d'un système de vidéo-protection urbaine
- 2 Salle des associations : avenants
- 3 Attribution du marché des assurances
- 4 Modification des deux délibérations cinéma : SARL les Cinés de Cocagne en SARL Ciné 46
- 5 Création emploi CDD espaces verts
- 6 Motion concernant le nouveau réseau de proximité des Finances Publiques
- 7 Etude d'adressage de Prayssac
- 8 Sécurisation passage piétons « feux intelligents »
- 9 Décisions du maire avenant complexe sportif
- 10 Questions diverses

1. Etude de mise en place d'un système de vidéo-protection urbaine

Suite à l'intervention du Lieutenant LIBEROS, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le concours du Référent Sûreté du Groupement de Gendarmerie du Lot afin de réaliser une étude d'opportunité préalable à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la Commune.

Vote: 2 Abstentions, 18 voix Pour

2. Salle des Associations : Avenants

Dominique THELINGE, Adjoint au Maire explique à l'Assemblée qu'après le passage de la commission de sécurité dans la salle des associations, actuellement en travaux, derrière l'Espace Maurice Faure, il a été nécessaire de renforcer la sécurité incendie en ajoutant un sas et une porte supplémentaire (Type CF 1H) entre la salle et le local rangement ainsi qu'un isolant plafond type IBR.

Considérant que ces travaux entraînent une variation du montant initial du Marché, la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 octobre dernier a donné un avis favorable aux avenants suivants :

Lot 2 Menuiseries intérieures et extérieures Ets TRIVIS Montant initial du marché : 8 858.40 € TTC Montant de l'avenant 1 : 1 548.00 € TTC Nouveau montant du Marché : 10 406.40 € TTC

Lot 3 Plâtrerie isolation faux-plafonds Ets SUDRIE

Montant initial du marché : 13 658.76 € TTC

Montant de l'avenant 1 : 2 079.00 € TTC

Nouveau montant du Marché : 15 735.76 € TTC

Madame le Maire demande l'approbation du Conseil.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Attribution du Marché des assurances

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune avait sollicité le bureau d'études ARIMA pour lancer l'appel d'offres du marché d'assurances et en faire l'analyse. Ceci étant fait, et suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 9 octobre dernier, elle propose au Conseil Municipal de retenir les sociétés suivantes :

LOTS	SOCIETES	MONTANT
		ANNUEL TTC (€)
N°1 Dommages aux biens	SMACL	8 217.04
N°2 Responsabilités et risques annexes	SMACL	2 925.99
N°3 Véhicules de la ville	SMACL	3 383.09
N°4 Protection juridique de la Collectivité	PILLIOT/MALI	702.33
N°5 Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	SMACL	158.06

Christophe ROGER, 1^{er} Adjoint, fait remarquer que globalement le montant des primes d'assurances sera moins élevé pour des garanties équivalentes ou supérieures. De ce fait, la collectivité fera une économie de 1 745.18 €/an.

Ces contrats d'assurances sont signés pour une durée de trois ans.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Modification des deux délibérations concernant le cinéma

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2019, les délibérations concernant le bail et la convention passés avec la nouvelle gérante du cinéma, Madame Gisèle ETIENNE, ont été libellés au nom de la SARL Les Cinés de Cocagnes. Or la SARL Ciné 46 n'ayant pas été dissoute mais rachetée par la SARL Les Cinés de Cocagnes, elle reste la société avec laquelle le bail et la convention ont été signés. Il convient donc de procéder au retrait des délibérations antérieures au nom de la SARL Les Cinés de Cocagnes et d'en prendre de nouvelles au nom de la SARL Ciné 46.

Madame le Maire donne lecture des deux délibérations corrigées et les propose au vote :

- Concernant le bail commercial entre la SARL Ciné 46 et la Commune de Prayssac pour la location de la salle, d'une durée de 9 ans et débutant le 9 octobre 2019

Vote : Pour à l'unanimité des voix

- Concernant la convention tripartite partenariale entre la SARL Ciné 46, la Communauté de Communes de la Vallée du lot et du Vignoble et la Commune de Prayssac. Convention définissant les rôles et obligations de chacune des parties dans la mise en œuvre d'un programme d'action qu'elles devront mener.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Création d'un emploi CDD Espaces Verts

Suite au départ d'un agent de l'équipe d'entretien des espaces verts, et vu l'accroissement d'activité dû aux divers travaux actuels d'aménagement de la Commune, Madame le Maire explique la nécessité de recruter une personne pour le remplacer. Elle propose donc la création d'un emploi non permanent à temps complet aux services des Ateliers Municipaux (Espaces verts – Espaces publics – Voirie) pour accroissement d'activité.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Motion concernant le nouveau réseau de proximité des Finances Publiques

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques à l'horizon 2022 présenté lors du dernier Conseil Communautaire par le Directeur des Finances Publiques du Département.

Il est question dans ce projet notamment de réduire les sites accessibles au public et aux collectivités au nombre de 4 contre une dizaine actuellement.

Elle donne son sentiment sur ce projet qui une fois de plus reflète la volonté de l'Etat à réduire globalement l'accompagnement des collectivités sur de nombreux points. Le risque d'une telle réforme est de voir transférer une partie des compétences aux collectivités et notamment aux Communautés de Communes. Cette situation devient très lourde à porter tant financièrement que techniquement. On peut dès lors s'interroger sur les compétences et la responsabilité que les collectivités et leurs représentants doivent assumer par rapport aux citoyens sur ces questions cruciales.

En tout état de cause, Madame le Maire propose le vote d'une motion contre ce projet :

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que le territoire ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant que les territoires et les collectivités les plus impactées par ce projet seront les communes rurales et que les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe d'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Considérant que la nouvelle offre proposée en remplacement ne sera qu'un service d'accueil low-cost avec des animateurs polyvalents, qui ne seront pas des agents des finances, dans des points de contact non pérennes ou devant être à terme entièrement financés par les collectivités locales,

Considérant que le simulacre de concertation avec certains élus de certaines collectivités et les représentants du personnel n'est qu'une simple opération de communication qui vise à masquer la réalité de ce projet de démantèlement des services de la DGFIP,

Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller les collectivités,

Le Conseil municipal s'oppose au projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques, intitulé « Nouveau réseau de Proximité » qui porterait un lourd préjudice au service public sur le territoire. Madame le Maire propose à l'Assemblée l'approbation de la motion.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Etude d'adressage de Prayssac

Christophe SOUDE, Conseiller Délégué au Maire, rappelle à l'Assemblée, non seulement l'obligation des Communes de plus de 2000 habitants de se conformer à la numérotation et à la nomination des voies, mais l'intérêt d'établir un plan d'adressage. En effet, la qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et de soins à la personne. Elle permet de faciliter les livraisons et le service postal et elle est un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la localisation de 100% des foyers.

Cependant, il fait remarquer que l'adressage est un travail long et fastidieux, il reste sur la commune de Prayssac entre 50 et 70 voies à nommer et 700 maisons à numéroter. Il semble évident que la Commune va devoir se faire accompagner dans cette démarche. C'est pourquoi, il a entamé un travail de consultation auprès des deux organismes expérimentés en la matière, à savoir La Poste et le SDAIL.

Il demande au Conseil de valider le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à sa mise en place.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. Sécurisation passage-piétons « Feux intelligents »

Christophe ROGER, 1^{er} Adjoint, rappelle aux Conseillers que dans le cadre de la sécurisation de la D811 (sécurité des riverains et réduction de la vitesse des véhicules dans la traversée de Prayssac), il avait été question à plusieurs reprises lors de Conseils Municipaux et de Commissions sur le terrain, de la mise en place, entre autres solutions, de « feux intelligents » à deux endroits : un à proximité du passage-piétons traversant la chaussée au niveau du Bar PMU et de la pharmacie et l'autre au niveau du 7 avenue du Colonel Pardes. Or, en raison des arrêts fréquents occasionnés par les livraisons du Bar PMU ou du bureau de tabac, ainsi que des transports de fonds liés à la Caisse d'Epargne, la mise en place d'un feu s'avère irréalisable à cet emplacement. C'est pourquoi, en tenant compte des échanges avec les services du Département, il propose d'installer ce dispositif à hauteur du passage-piétons situé devant le 7 avenue du Colonel Pardes.

Il rappelle également le principe des « feux-intelligents » : Ce sont des feux de circulation par défaut au rouge et qui passent au vert si le véhicule engagé sur la chaussée respecte la vitesse règlementaire. Après consultation de plusieurs entreprises, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ces travaux avec la société EPEG pour un montant de 23 820.00 €TTC.

Vote: 2 Abstentions 18 voix Pour

9. Décisions du Maire

Dans le cadre de l'Aménagement du Complexe Sportif et de Loisirs, Madame le Maire a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- 1) Signature avenant n°2 Lot n°4 Charpente Mob-bardage JAUZAC
- Après réflexion et dans un souci d'esthétique, il a été demandé à l'Entreprise JAUZAC de continuer l'habillage bois du gymnase sur la petite façade de la porte de la salle Charleston, entraînant ainsi une plus-value de 573 € HT.
 - 2) Acceptation et agrément sous-traitance Lot n° 18 Equipements Sportifs

L'Entreprise URBA SPORT sous-traite la partie des travaux pose et montage de frontons et traçage des lignes de jeu réglementaires sous la halle à l'Entreprise SPTM 82 710 Bressols.

Le prix de la prestation sous-traitée s'élève à 2 100 €HT pour la réalisation des lignes et 1 400 €HT pour la pose et le montage des frontons.

L'Entreprise URBA SPORT reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché.

10. Questions Diverses

- Sylviane BERNARD présente aux membres du Conseil l'Album-Photos réalisé par l'EHPAD Les Balcons du Lot. Sous forme d'un livre souvenir en couleur, il relate la journée organisée au parc du Bournat le 14 mai 2019. En remerciement pour sa participation financière à cette sortie mémorable, un exemplaire de ce livre a été offert à la Mairie.
- Christophe SOUDE et Christophe ROGER, évoquent la réunion du 22 octobre avec les associations utilisatrices du gymnase. Il s'agissait d'une réunion de concertation et d'échange autour du projet de règlement intérieur (Responsabilité des associations, tenues et chaussures en adéquation avec les nouveaux revêtements de sol, attestation d'assurance...). Ce règlement finalisé sera signé par chaque association ou structure utilisatrice du gymnase. De plus, il a été décidé d'ouvrir un registre de présence que les associations signeront en arrivant et en quittant le gymnase, sur lequel elles pourront également consigner des remarques à l'attention de la Mairie. L'ouverture du gymnase est prévue pour le 04 novembre 2019.

- Madame le Maire remercie expressément les agents des Ateliers Municipaux pour le travail accompli au complexe sportif en temps et en heure ainsi que la qualité des prestations réalisées (peinture gymnase, vestiaire de la salle Charleston, peinture de l'Espace Maurice Faure) tout en parant au quotidien. Elle remercie également les agents ayant participé à l'organisation du Congrès des Maires, tant en amont, nettoyage et mise en place de la salle que le jour J, accueil et sécurité des participants.
- Elle tient à remercier toutes les personnes, Elus, intervenants, ayant participé à ce congrès des Maires.
- Christophe ROGER informe le Conseil que la phase de diagnostic du PLUI est terminée et qu'une commission urbanisme s'est réunie pour balayer quelques éléments de ce diagnostic et échanger sur le PADD (Projet d'Aménagement Développement Durable). PADD qui va être débattu en Conseil Communautaire le 13 novembre prochain, avant d'être présenté à la conférence des Maires, puis aux Conseils Municipaux début décembre.
- Madame le Maire annonce qu'un programme des festivités pour les fêtes de Noël est en cours d'élaboration. Il sera porté par l'association des parents d'élèves et par les commerçants de Prayssac.

Sans autre question, Madame le Maire lève la séance à 22h25.